

Colonel Mohamed Moncef BEN ALI, Tunisie

INTRODUCTON



Dans les forces armées, la pratique des activités physiques et sportives est désormais vécue comme une réalité au sein des forces armées qui regroupent une population relativement hétérogène et surtout très variée par rapport à l'âge, les fonctions, le degré opérationnel ainsi que les motivations personnelles de chacun.

Dans les armées tunisiennes, la pratique des activités physiques et sportives est considéré comme l'un des fondements de base pour l'accomplissement de la mission, puisqu'elle garantit une bonne condition physique, favorise la cohésion des groupes et maintient une capacité opérationnelle optimale.

Le ministère de la défense participe par ailleurs à la dynamique du mouvement sportif à l'échelle nationale et internationale nationale notamment par le biais du Conseil International du Sport Militaire et de l'Union Arabe du Sport Militaire.

ORGANISATION

Organisation générale :

L'organisation du Sport militaire relève directement du Ministère de la défense nationale qui définit les orientations générales de l'entraînement physique et Sportif et précise la nature des relations avec les organismes civils au niveau national et international.

Les structures sportives exclusivement militaires sont subordonnées aux ordres des chefs d'état major des trois Armées et à la Direction de l'éducation physique et du Sport militaire (DEPSM) qui est l'interlocuteur technique en matière d'activités physiques militaires et sportives.

La DEPSM est sous l'autorité directe du ministre de la défense. Elle a deux missions essentielles :

- la formation des spécialistes en éducation physique et Sportive des Armées ;
- l'entraînement des sportifs d'élite.

Pour cela elle dispose d'une unité des Sportifs d'élite soutenue par une division technique ainsi que d'une école militaire des Sports.

De part ses installations, la DEPSM peut être considérée comme un véritable centre de préparation pour ces Sportifs de haut niveau.

La DEPSM établit par ailleurs des relations avec les organismes militaires Sportifs internationaux dont notamment le Conseil international du Sport Militaire (CISM) et l'Union arabe du Sport militaire (UASM).

Au niveau des unités, la pratique des activités physiques et sportives , qu'elles soient opérationnelles, de soutien ou encore au niveau des écoles, sont du ressort des états majors qui disposent chacun d'un bureau de Sport qui assure la gestion et le suivi de ces activités. Chaque unité dispose d'une section de sport gérée par un personnel qualifié formé au niveau de l'école militaire des sports et comprend un officier de sport et un ou plusieurs éducateurs sportifs. Cette équipe est responsable de la mise en condition physique et sportive des militaires ainsi que de leur suivi et leur évaluation. Elle est également chargée de préparer les militaires pour certaines missions spécialisées. Pour cela, elle est soutenue au plan technique par la Direction de l'éducation physique et du Sport militaire.

La vie associative :

La DEPSM est également responsable de la vie associative dans les Armées. Les associations Sportives militaires (ASM) sont au nombre de 15, réparties sur tout le territoire national. Leur coordination est confiée à un Comité de Coordination des Associations Sportives Militaires (CCASM), géré lui-même par la DEPSM. Outre sa mission de Coordination, le CCASM prépare pour approbation au ministre de la défense nationale la politique du département en matière de Sport civil, les ressources humaines, financières et matérielles nécessaires au fonctionnement de ces associations. Les associations sont ouvertes au personnel militaire et civil du Ministère de la défense nationale, à leur famille ainsi qu'à d'autres sportifs qui n'ayant aucun lien avec les Armées. Chaque ASM est soutenue par une ou plusieurs formations militaires et leur fonctionnement fait appel exclusivement au

bénévolat des cadres militaires. Une aide matérielle est apportée par le CCASM en fonction des disponibilités locales et opérationnelles.

Organisation du Sport de haut niveau :

La DEPSM dispose d'une unité des sportifs d'élite qui compte une centaine de sportifs militaires d'élite dont une vingtaine évoluant au sein des équipes nationales civiles. Ces sportifs sont répartis sur 14 sections sportives regroupant 14 Sports individuels. Chaque section est gérée par un chef de section, des entraîneurs et des éducateurs sportifs. La programmation et la planification sont sous la responsabilité de la division technique qui en assure le contrôle et le suivi.

Les Sportifs militaires qui évoluent au sein des équipes nationales ou qui font partie de l'élite civile sont gérés de concert au sein de commissions techniques regroupant les directions techniques fédérales et les commissions techniques militaires et parfois même le comité national olympique tunisien (CNOT)..

Ces différentes instances se rencontrent au moins une fois par an pour chaque discipline sportive militaires afin de synchroniser les étapes de préparation, les calendriers des compétitions et la gestion des sportifs.

PROSPECTION

La Direction de l'Education Physique et du sport Militaire procède aux opérations de prospection. Ces opérations sont organisées au sein d'une commission qui en assure l'organisation et le suivi.

L'incorporation de ces sportifs de haut niveau passe par une prospection au niveau des sections sportives des différentes unités et associations sportives militaires mais aussi à travers les manifestations sportives nationales ou militaires. La décision d'incorporation répond à un certain nombre de critères pré-établis pour chaque discipline faisant appel à la performance, à l'évaluation technique et médico-physiologique ainsi qu'à l'évaluation biomécanique et psychologique. Les sportifs nouvellement incorporés sont alors répartis en quatre catégories différentes. Ils suivent une période d'essai qui coïncide en général avec l'année d'incorporation. Ceux qui satisferont aux critères de l'élite militaire auront la possibilité de continuer une carrière militaire. Certains de ces athlètes d'élite militaire poursuivront leur parcours sportif au sein de l'élite nationale civile et bénéficieront de ce fait à la fois des avantages civils et militaires.

LA PREPARATION TECHNIQUE

Les sportifs de l'élite militaire s'entraînent de façon régulière conformément à une programmation et une planification étudiées. Des stages de préparation sont également organisés en Tunisie et à l'étranger grâce surtout à la coopération internationale notamment par le biais du CISM. Un échéancier fixe les compétitions nationales et internationales pour chaque discipline Sportive.

Ces Sportifs sont catégorisés en 4 catégories (A1, A2, B et C) et bénéficient de l'hébergement et de la restauration à la DEPSM. Ils profitent également des moyens de récupération mis à leur disposition.

SUIVI DE L'ELITE SPORTIVE MILITAIRE

L'élite Sportive militaire est régulièrement suivie au niveau de la DEPSM au plan technique par la Division technique, au plan médico-physiologique, scientifique et psychologique par le Centre Militaire de médecine du Sport ainsi qu'une cellule de biomécanique. Ces suivis sont organisés en fonction de la programmation et de la planification technique. Le suivi médical notamment les visites et bilans sont organisés de façon périodique tous les trois mois. Le suivi physiologique et scientifique est assuré grâce à une batterie de tests spécifiques établis par discipline Sportive. Le suivi des charges de l'entraînement est le souci au quotidien tant du staff technique que des personnels du Centre Militaire de Médecine du Sport.

Par ailleurs, le centre militaire de médecine du Sport organise des campagnes de sensibilisation contre le dopage et effectue des tests périodiques pour le contrôle anti-dopage.

CONCLUSION

La pratique des activités physiques et Sportives est désormais une réalité au sein des Armées tunisiennes. Le Sport de haut niveau occupe une place de choix dans la politique suivie par le Ministère de la Défense nationale et participe par ailleurs à la dynamique du mouvement sportif national et international.